

# LA RUCHE

# ÉCOLE DE THÉÂTRE

# AMATEUR



## « LA RUCHE 22–23 » C'EST...

- **2 groupes de 10-13 élèves formés par le pool des professeurs de La Ruche. Les places sont donc limitées.**
- Les élèves de la saison 21-22 continuent en principe dans le même groupe. Les nouveaux élèves sont répartis dans l'un des groupes pour autant que ceux-ci ne soient pas déjà complets.
- **1 spectacle par groupe présenté lors du festival « La Ruche en scène » en fin de saison 22-23.**
- Les spectacles des groupes sont présentés 2 ou 3 fois lors de « La Ruche en scène » en mode « festival » au TKM durant le week-end du festival.
- **2 professeurs co-responsables de projet pour chaque groupe.**
- Ces professeurs sont les référents du groupe. Ils organisent le contenu des modules thématiques avec les autres professeurs en fonction des besoins pédagogiques et artistiques du spectacle de « La Ruche en scène ».
- **5 modules thématiques de 6h à 12h chacun en lien avec le projet du groupe, donnés par d'autres professeurs que les responsables de groupe.**
- Il peut s'agir de modules axant le travail sur la dramaturgie, sur le travail du jeu masqué, sur le travail corporel ou sur le travail textuel, etc., selon les besoins pédagogiques et artistiques définis par le / la responsable du groupe, en accord avec le corps professoral.
- **1 long module de 66h de cours préparant à « La Ruche en scène » sous la direction des responsables de chaque groupe.**
- Ce module peut avoir lieu ponctuellement durant toute la saison mais principalement dès le printemps et jusqu'à « La Ruche en scène ».
- **L'obtention d'un certificat de comédien·ne de théâtre amateur après 3 années consécutives suivies à La Ruche.**

## LES PROFESSEURS...

**Yves Adam**, comédien, enseignant, *responsable pédagogique*  
**Domenico Carli**, auteur, metteur en scène, comédien, *directeur*  
**Peggy Dias**, comédienne  
**Benjamin Knobil**, comédien et metteur en scène  
**Jeanne Pasquier**, comédienne  
**Corinne Rochet**, danseuse et chorégraphe  
**Marie-Evane Schallenberger**, chanteuse et comédienne  
**Juliette Vernerey**, comédienne

# CONTRAT D'INSCRIPTION 22—23

**IMPRIMER, COMPLÉTER ET RENVOYER SIGNÉ  
PAR E-MAIL, OU VIA L'ADRESSE POSTALE CI-DESSOUS  
DÉLAI D'INSCRIPTION FIXÉ AU 07.09.2022**

Adresse mail :  
laruche@tkm.ch

Adresse postale :  
LA RUCHE  
p.a. Yves Adam  
Route de Marin 5b  
1000 Lausanne 26

---

Par la présente, je, soussigné(e), m'inscris au cours de La Ruche, École de théâtre amateur. J'ai pris connaissance du programme et des informations préalables à l'inscription (contenu, calendrier et conditions générales (CG) ci-dessous) et m'engage à verser la somme de **CHF 1 500.– pour 120 heures d'enseignement de septembre 2022 à juin 2023.**

Je prends bonne note que suite à la rencontre avec une partie ou l'ensemble des professeurs dans le courant du mois de septembre (uniquement pour les nouveaux élèves), je serai admis(e) dans le groupe qui correspondra le mieux à mes besoins.

---

Nom

---

Prénom

---

Né·e le

---

E-mail

---

Si mineur·e :  
Nom / prénom du représentant légal

---

Adresse postale :  
Rue / Numéro postal / localité

---

Téléphone

---

Nom de l'assurance accident  
(obligatoire)

---

Numéro de police

→ Signature valable pour l'ensemble du document au bas de la page 5

<b>CALENDRIER 22–23</b>		<b>GROUPE COUR</b>	<b>GROUPE JARDIN</b>	
<b>24.09.22</b>	Journée de rencontre 1			
<b>08.10.22</b>	Journée de rencontre 2			
<b>VACANCES D'AUTOMNE</b>				
<b>05–06.11.22</b>	Sa	Lecture / Préparation du spectacle	Di	Lecture / Préparation du spectacle
<b>12–13.11.22</b>	Di	Mouvement / Danse	Sa	Mouvement / Danse
<b>19–20.11.22</b>	/		/	
<b>26–27.11.22</b>	Sa	Mouvement / Danse	Di	Mouvement / Danse
<b>03–04.12.22</b>	/		/	
<b>10–11.12.22</b>	Di	Voix / Chant	Sa	Voix / Chant
<b>17–18.12.22</b>	/		/	
<b>VACANCES DE NOËL</b>				
<b>14–15.01.23</b>	Di	Préparation du spectacle	Sa	Préparation du spectacle
<b>21–22.01.23</b>	/		Sa	Training
<b>28–29.01.23</b>	Sa	Jeu / Improvisation	/	
<b>04–05.02.23</b>	Sa	Training	Di	Voix / Chant
<b>RELÂCHES DE FÉVRIER</b>				
<b>18–19.02.23</b>	Di	Jeu masqué	Sa	Jeu masqué
<b>25–26.02.23</b>	Di	Jeu masqué	Sa	Jeu masqué
<b>04–05.03.23</b>	/		/	
<b>11–12.03.23</b>	Sa	Jeu / Improvisation	Di	Jeu / Improvisation
<b>18–19.03.23</b>	Di	Préparation du spectacle	Sa	Jeu / Improvisation
<b>25–26.03.23</b>	/		/	
<b>01–02.04.23</b>	Sa	Préparation du spectacle	Di	Préparation du spectacle
<b>VACANCES DE PÂQUES</b>				
<b>29–30.04.23</b>	Sa, di	Préparation du spectacle	/	
<b>06–07.05.23</b>	/		Sa, di	Préparation du spectacle
<b>13–14.05.23</b>	Di	Voix / Chant	Sa	Préparation du spectacle
<b>ASCENSION</b>				
<b>PENTECÔTE</b>				
<b>03–04.06.23</b>	/		Sa, di	Préparation du spectacle
<b>10–11.06.23</b>	Sa, di	Préparation du spectacle	/	
<b>17–18.06.23</b>	Sa	Préparation du spectacle	Di	Préparation du spectacle
<b>19–23.06.23</b>	Lu, me, ve	Préparation du spectacle	Ma, je, ve	Préparation du spectacle
<b>24–25.06.23</b>	Festival « La Ruche en scène »			

→ Parfois un seul jour de cours par week-end et parfois un week-end entier

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RUCHE

## 1 INSCRIPTION

---

L'inscription se fait par écrit et doit être signée et retournée à La Ruche, École de théâtre amateur (courrier postal ou électronique).

Par sa signature, l'élève s'engage à respecter les termes des présentes conditions générales

## 2 PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

---

Le prix annuel des cours est de 1 500.– CHF pour 120 heures de cours. Si la saison 22-23 devait être écourtée en raison des restrictions dues à l'épidémie de coronavirus, un remboursement partiel sera possible (moins une fraction des frais administratifs et de gestion de l'école).

Ce montant comprend les frais d'écologie annuels ainsi que l'octroi d'une réduction du tarif d'entrée aux spectacles programmés au TKM (tarif « professionnel »), que nous fixerons d'entente avec le TKM et qui sera communiquée dès que possible.

**Un premier acompte de 600.– CHF est à verser jusqu'au 15.09.22 afin de valider l'inscription. En cas de non-paiement, l'élève ne peut participer aux cours. Le solde du prix annuel est à payer au plus tard le 30.11.22.**

**Pour ce faire, vous recevrez après réception de votre inscription (dans le courant de l'été) un bulletin de versement sous forme « QR » qui vous permettra d'effectuer tous vos paiements à la Ruche.**

L'élève (ou son représentant légal) prend acte que son inscription est définitive et reconnaît devoir à La Ruche, École de théâtre amateur, la somme de CHF 1 500.– qui lui sera facturée. Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

## 3 PÉRIODES DE COURS

---

L'enseignement annuel dispensé comprend 120 heures de cours correspondant ainsi à l'équivalent de 20 jours de 6h (10h-17h) de cours entre octobre 2022 et fin juin 2023.

## 4 ENGAGEMENT

---

L'élève s'engage à fournir un travail assidu tout au long de l'année scolaire afin de faciliter la cohésion de la classe; il s'engage également à respecter les consignes données par les professeurs durant les cours.

## 5 ABSENCES

---

En cas d'absence de l'élève, celle-ci doit être signalée au professeur; les absences totales ou partielles ne donnent aucun droit à un remboursement, ni réduction ou report des cours manqués.

## **6 RÉSILIATION**

---

Une résiliation de l'une ou l'autre partie en cours d'année ne donne droit à aucune réduction ni à un remboursement du prix annuel des cours.

En cas d'absence réitérées et insuffisamment justifiées d'un-e élève ou pour d'éventuelles divergences artistiques ou pédagogiques importantes entre les parties, La Ruche se réserve le droit de résilier le contrat sans remboursement.

Seuls les cas de force majeure (maladie / accident de longue durée ou déménagement) peuvent donner droit à un remboursement partiel du montant de l'écolage annuel. La Ruche se réserve la possibilité de demander un justificatif écrit.

## **7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---

Les concepts, textes, musiques, et autres documents de toute nature, ainsi que toutes autres créations et productions auxquelles l'élève aura participé d'une quelconque manière dans le cadre de sa formation appartiennent exclusivement à La Ruche, École de théâtre amateur. Cette dernière peut les utiliser librement dans le cadre de l'école, en particulier lors du spectacle de fin d'année. Toute autre exploitation se fera avec le consentement des intéressés. La mise en scène, de la structuration de l'idée à l'exécution, étant protégée par le droit d'auteur, l'élève veillera tout particulièrement au respect des droits de propriété intellectuelle appartenant à l'école.

## **8 COVID-19**

---

Lors des cours, un maximum de précautions sanitaires seront prises si nécessaire en cas de nouvelle vague. Le traçage sera garanti au travers de la liste des participants.

**Lieu et date**

---

**Signature (si mineur·e :  
signature du représentant légal)**

---